

Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

La feuille de route d'animation du volet déchets du SRADDET répond aux attentes exprimées précédemment par le CESER, en particulier concernant l'importance donnée à la prévention des déchets, à la sensibilisation de tous les acteurs et à l'amélioration du recyclage.

Pour sa mise en œuvre, le CESER souligne trois points de vigilance : bien différencier l'action régionale selon les spécificités du territoire (ce que la feuille de route prévoit en particulier via une convention d'objectifs), s'assurer de la large diffusion de l'appel à projets à destination des intercommunalités, et accorder une grande attention à l'évolution des prix facturés aux ménages pour la collecte et le traitement des déchets. L'acceptation des politiques de collecte séparée risque de s'éroder si les prix augmentent trop.

Le Conseil régional dispose de deux compétences en matière de déchets et d'économie circulaire :

- Une compétence de chef de file pour l'économie circulaire. C'est le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui traduit concrètement les ambitions en la matière.
- Une compétence de *planification* et *d'animation* de la prévention et de la gestion des déchets. C'est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui, par un volet déchets, prévoit la planification en la matière. L'animation est l'objet de la feuille de route examinée dans le présent avis.

A noter : la *gestion* des déchets est en grande partie une compétence des intercommunalités. Il s'agit d'un service public, exercé en régie ou en concession, mais pour lequel les collectivités ne sont pas forcément propriétaires des infrastructures de collecte et de traitement.

La feuille de route correspond aux attentes exprimées précédemment par le CESER

Le CESER prend acte de cette feuille de route. Cette dernière présente et structure l'animation de la mise en œuvre du volet déchets du SRADDET, en donnant de la visibilité aux actions que la Région mène déjà et à celles qu'elle mènera prochainement. La feuille de route se décompose en 6 volets :

- L'accompagnement technique et financier des différents acteurs du territoire ;
- L'animation d'un réseau d'échange des collectivités du territoire ;
- Une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région et les territoires volontaires les plus éloignés des objectifs de prévention de la production de déchets ;
- Un nouvel appel à projets pour les intercommunalités, afin (1) de favoriser le changement de comportement en vue d'une réduction des déchets et (2) d'accroître la valorisation matière ;

- Un plan zéro pollution plastique ;
- La sensibilisation et l'accompagnement aux changements de l'ensemble des publics producteurs de déchets ménagers et assimilés (citoyens, établissements scolaires et de loisirs, TPE et PME, entre autres).

Ces actions correspondent aux attentes exprimées par le CESER dans sa *Contribution à la révision du SRADDET* adoptée lors de la séance plénière des 14 et 15 juin 2022. C'est tout particulièrement le cas pour :

- L'attention portée à la prévention des déchets, dans un contexte où leur production, selon les types de déchets, soit augmente soit ne diminue pas assez rapidement. Différents leviers sont partagés entre le CESER et le Conseil régional : réduction des déchets verts et compostage des biodéchets, promotion de la consommation responsable et du réemploi, lutte contre les produits jetables, en particulier plastiques ;
- L'importance de la sensibilisation ;
- La nécessité d'améliorer le recyclage des différents déchets ;
- Le nécessité d'adapter l'action régionale aux besoins des territoires et aux problèmes spécifiques de chacun. La convention d'objectifs, qui cible les territoires les plus éloignés des objectifs de prévention des déchets, est un exemple en ce sens.

Au-delà du contenu de la feuille de route, le CESER avait pointé le besoin que ce document soit adopté afin d'assurer sur le territoire une bonne coordination entre acteurs, nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

Nécessité de prévenir la production de déchets, de sensibiliser, d'améliorer le recyclage, d'adapter l'action régionale à chaque territoire : autant d'attentes exprimées par le CESER et qui se retrouvent dans l'action de la Région telle que présentée dans cette feuille de route.

Des points de vigilance supplémentaires peuvent être soulignés

Premièrement, le CESER souhaite renouveler sa vigilance quant aux situations différentes et spécifiques de chaque territoire. Les collectivités ne sont pas toutes propriétaires des infrastructures de collecte et de traitement des déchets, n'en maîtrisent pas forcément les coûts au regard de l'inflation actuelle, et n'ont pas toutes les moyens d'investir.

Deuxièmement, un effort tout particulier de publicité de l'appel à projets prévu par le Conseil régional pourra être réalisé auprès de toutes les collectivités, afin qu'elles puissent chacune proposer leur projet. Permettre un égal accès à l'information sur les financements disponibles est un défi.

Troisièmement, la question du prix de la gestion des déchets inquiète les citoyennes et citoyens dans les territoires. Il convient d'être attentif aux coûts de la gestion des déchets facturés aux ménages, qui peuvent être amenés à augmenter avec la mise en place de nouvelles procédures de collecte séparée des déchets.

Points de vigilance pour la mise en œuvre de la feuille de route :

- **Veiller à bien prendre en compte les spécificités des territoires et les moyens des collectivités territoriales ;**
- **Communiquer largement sur l'appel à projets à destination des intercommunalités ;**
- **Etre attentif à l'évolution des coûts pour les ménages de la gestion des déchets, afin de ne pas éroder le consentement au déploiement des pratiques de collecte séparée.**



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER

« **Feuille de route pour l'animation du volet déchets du SRADDET** »

129 votants

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine